

Fiche technique: RRC

Renforcer la réduction des risques liés aux catastrophes par le biais de la législation, en particulier à l'échelon communautaire

Pour prévenir les catastrophes, il faut des lois qui fonctionnent pour les communautés

En novembre 2011, les Etats parties aux conventions de Genève et le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se réuniront à l'occasion de la XXXI^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge pour discuter des principales questions humanitaires du jour. L'ordre du jour comportera en bonne place la question de la manière dont les lois peuvent fonctionner pour les communautés afin de prévenir les catastrophes.



Séisme en Haïti, 2010.

Pourquoi des lois?

Nous savons désormais que les « catastrophes naturelles » n'existent pas au sens strict. Les catastrophes se produisent parce que des événements naturels se combinent à la vulnérabilité humaine. En tant que nations et que communautés, nous pouvons parfaitement lutter contre cette vulnérabilité, à condition de nous en donner les moyens.

Des bonnes lois sont essentielles pour cet effort. Elles renforcent les infrastructures protectrices et aident les gouvernements à mettre les populations à l'abri des dangers. Elles aident les communautés à comprendre les risques qu'elles courent et à assurer leur sécurité. Elles stimulent,

organisent et promeuvent la coopération entre le gouvernement, la société civile et le secteur privé, et protègent de l'oubli lorsque la dernière crise majeure remonte à un passé lointain.

De l'autre côté, des lois faibles peuvent saper la confiance publique, cimenter des mentalités obsolètes et favoriser une culture de l'inactivité. Elles permettent encore plus difficilement aux individus engagés de faire une différence.

Actions au niveau de la communauté

La bonne nouvelle, c'est que sur les deux dernières décennies, des pays du monde entier ont amélioré le traitement par leur législation nationale de la réduction des risques liés aux catastrophes (RRC) – en particulier en créant des infrastructures institutionnelles pertinentes. Mais cela ne suffit pas. Des études récentes montrent que les engagements nationaux en faveur de la RRC sont insuffisants dans de nombreux pays s'agissant de leur impact au niveau de la communauté.

“Les catastrophes ne frappent pas des départements ou des commissions, elles frappent des communautés,” observe Bekele Geleta, Secrétaire général de la FICR; “à long terme, nous ne réussirons pas à réduire les risques si nos lois se contentent de répartir les responsabilités entre agences dédiées et groupes d'experts.”

Impliquer et soutenir les communautés en vue de prévenir les catastrophes est une préoccupation centrale des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. De par le monde, leurs bénévoles travaillent à asseoir la résilience de leurs propres communautés et à réduire la probabilité des catastrophes. Leur expérience concrète peut être une ressource précieuse pour les gouvernements désireux d'élargir et de renforcer leurs lois.

Meilleures pratiques

Alors, que peuvent faire les lois pour soutenir la RRC à l'échelon des communautés? Les Etats et les Sociétés nationales seront appelés à faire part de leurs meilleures idées lors de la Conférence internationale afin d'entamer le dialogue tant attendu sur cette question. Citons les points suivants parmi les meilleures pratiques qu'ils pourraient envisager:

Les lois peuvent impliquer les communautés et la société civile

- Au Népal, de nombreuses commissions RRC ont été en mesure de s'enregistrer juridiquement en tant qu'organisations à base communautaire, ce qui leur permet d'avoir accès à l'aide du gouvernement et de participer formellement aux processus du gouvernement local.

Les lois peuvent améliorer la connaissance et l'éducation

- Suite à l'adoption d'une nouvelle loi en République dominicaine, le Ministère de l'Education a inclus des aspects essentiels de la RRC dans son plan d'éducation décennal, en soutenant l'enseignement de la sensibilisation aux dangers

Les lois peuvent améliorer la gestion foncière, même pour les communautés pauvres

- Au Brésil, les municipalités sont invitées à désigner des "zones spéciales d'intérêt social" dans le but de légaliser et de sécuriser progressivement les abris construits en dehors de toute règle de gestion foncière.

Les lois peuvent fixer des normes réalistes pour la construction communautaire

- Au Népal, le Département du développement urbain diffuse des "règles empiriques obligatoires", un ensemble de lignes directrices volontaires destinées à aider les constructeurs-propriétaires à construire des bâtiments de petite taille résistant aux tremblements de terre et aux incendies.

Les lois peuvent garantir un financement suffisant au niveau de la communauté

- Une nouvelle législation adoptée aux Philippines garantit que 5% des recettes locales annuelles soient mis de côté et strictement réservés à la réduction des risques liés aux catastrophes et aux activités de préparation.

Les lois peuvent obliger à cartographier les risques communautaires

- En Suède, les municipalités jouent le rôle principal dans la promotion de programmes exhaustifs de gestion des risques, et sont tenues d'entreprendre la cartographie des risques d'inondations, de glissements de terrains et d'incendies de forêts.



Une île sur le fleuve Niger. Des inondations fluviales ont détruit de nombreuses maisons en 2010.

Pour de plus amples informations:

disponibles sous www.ifrc.org/idrl

- [Etude sur documents sur les tendances dans la promotion de la RRC basée sur la communauté par le biais de la législation](#)
- [Analyse de la législation liée à la réduction des risques de catastrophes au Népal](#)
- Résumés d'études de cas: [Albanie](#), [Brésil](#), [République Dominicaine](#), [Népal](#)



Pour en savoir plus, contactez:

Elyse Mosquini, Administratrice principale chargée des questions de sensibilisation, Programme des règles, lois et principes applicables aux actions internationales en cas de catastrophe (IDRL), Département juridique

elyse.mosquini@ifrc.org; +41 22 730 4409

Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Chemin des Crêts, 17 | 1211 Petit Saconnex | Genève | Suisse

idrl@ifrc.org - <http://www.ifrc.org/idrl>

www.ifrc.org

Sauver des vies,
changer les mentalités.

